

**1AR-NAN1419 Permis des eaux amendé et renouvellement de permis**  
**Réunion technique et conférence préparatoire, 13 Septembre 2019**  
**Canzinc Mines Ltd.**

La demande concerne la surveillance continuée de la qualité de l'eau et de la stabilité physique de l'ancienne mine Nanisivik post-fermeture, dans le nord de l'île de Baffin, au Nunavut, Canada. La demande vise à renouveler et à modifier le permis d'utilisation des eaux 1AR-NAN1419 délivré à Canzinc Mines Ltd. (Canzinc) par l'Office des eaux du Nunavut le 23 décembre 2014.

L'ancienne mine Nanisivik a produit des concentrés de plomb et de zinc et a été exploitée de 1976 à 2002. Le plan final de fermeture et de remise en état de la mine a été approuvé par l'Office des eaux du Nunavut en 2004 et la majorité des activités de remise en état du site ont été entreprises en 2004 et 2005. La surveillance post-fermeture est en cours depuis environ 14 à 15 ans, soit depuis que les mesures de fermeture ont été pratiquement achevées.

Les activités menées sur le site en vertu du permis d'utilisation des eaux 1AR-NAN1419 ont comporté la restauration des sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers (HCP) sur le site du quai, la surveillance de la qualité des eaux post-fermeture et la surveillance géotechnique des conditions post-fermeture.

La restauration des sols sur le site du quai a été finalisé au cours de la saison sur le terrain 2017. Il est estimé que 17,350m<sup>3</sup> de sol contaminé ont été traités pendant la restauration de l'installation de stockage de carburant en vrac de Nanisivik. Le sol remis en état a été utilisé pour remblayer les aires de restauration excavées, stockées dans la zone ou réutilisées pour des activités de construction (par d'autres personnes). Les revêtements des cellules de traitement du sol et d'autres déchets inertes de la mine ont été déposés dans une décharge de déchets non dangereux autorisée par le permis d'utilisation des eaux 1AR-NAN1419. Les activités de restauration du sol sur le site du quai ont été documentées dans les "Contaminated Soil Remediation Progress Reports" préparés par le consultant en environnement de Canzinc, SRK, et déposés auprès de l'Office des eaux du Nunavut.

La surveillance de la qualité de l'eau et de la stabilité géotechnique s'est poursuivie pendant la période d'autorisation, conformément aux exigences énoncées dans le permis d'utilisation des eaux 1AR-NAN1419. La surveillance a donné des résultats satisfaisants, démontrant que les travaux de fermeture achevés se sont déroulés conformément aux intentions de la conception. Les résultats de la surveillance de l'eau à la station de conformité 159-4, à la sortie de l'ancienne installation de stockage des résidus miniers, sont restés considérablement inférieurs aux limites de rejet établies dans le permis d'utilisation des eaux.

La demande de permis de l'eau de Canzinc vise à obtenir la permission de continuer la surveillance post-fermeture de la qualité de l'eau et des conditions géotechniques du site minier remis en état. Aucun travail additionnel de fermeture et de remise en état n'est anticipé. Compte tenu des conditions stables démontrées jusqu'à présent au cours de la période post-fermeture et à condition que les tendances actuelles des résultats de la surveillance continuent d'être observées, des réductions de la fréquence de la surveillance de la qualité de l'eau et des conditions géotechniques sont proposées.

Canzinc propose que le permis des eaux amendé soit délivré pour une période de dix ans. Le permis d'utilisation des eaux actuel expire le 22 décembre 2019.